



# LE CFC EN QUESTION ! EVOLUTION ? MUTATION ? RÉVOLUTION C'EST SÛR !

JANVIER 2020

## **La dernière, celle qui vous emporte ?**

**Cela pourrait être le cas de la dernière réforme de la formation professionnelle dite « liberté de choisir son avenir professionnel ».**

**La libéralisation-marchandisation de la formation, notamment au travers du CPF monétisé, mais aussi l'apprentissage et encore sur l'apparition d'une prise en charge de la formation sur poste de travail, changent bien évidemment les objectifs de la mission des CFC.**

**La multiplication des acteurs du conseil autour d'un bénéficiaire toujours plus autonome pose bien aussi la question de la spécificité et la légitimité du CFC dans cette multitude (OPCO, CEP, PRC VAE, Transition pro, service d'orientation régionaux.....) ?**

**Questionné sur sa légitimité, le CFC doit se réinterroger sur ses fondamentaux, quelle utilité pour son environnement interne, externe ? Quelle plus-value pour les publics, qu'ils soient salariés, demandeurs d'emploi sous des statuts apprentis ou stagiaires ?**

Le Sgen CFDT réaffirme le rôle indispensable du CFC dans la construction de plus en plus complexe support des parcours, dans le cadre de la loi "la liberté de choisir son avenir professionnel" :

- Que l'Afeste permette bien la capitalisation des compétences acquises et sécuriser les projets de professionnalisation des salariés concernés,
- que la VAE hybride ne soit pas qu'un concept mais se traduise réellement par l'ingénierie de parcours sur-mesure accédant à la qualification des compétences individuelles,
- Que les ingénieries de formation organisées en mixité entre la FC, l'apprentissage et la voie pro prennent bien en compte une utilisation pertinente des moyens alloués par les financeurs et que les réponses correspondent bien au cahier des charges de la certification qualité.
- Que les partenaires du territoire acteur du lien emploi/formation, continuent à identifier le CFC comme l'interlocuteur privilégié pour construire les réponses partenariales innovantes en réponses aux besoins socio-économiques,
- Que les intérêts des personnes ne soient jamais oubliés dans les usines à gaz qui modifient sans cesse le rôle et les responsabilités des différents acteurs,

Ces valences nouvelles ou réaffirmées sont pour le Sgen CFDT étroitement corrélées à la revalorisation financière de l'indemnité de CFC, la considération de la fonction par l'accès à la classe exceptionnelle en vivier 1 et l'affirmation du rôle de cadre dans le dialogue avec les corps d'inspection et les Personnels de Direction pour l'architecture des filières !